

Les territoires ligériens face aux enjeux de développement durable

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 94 • Septembre 2021



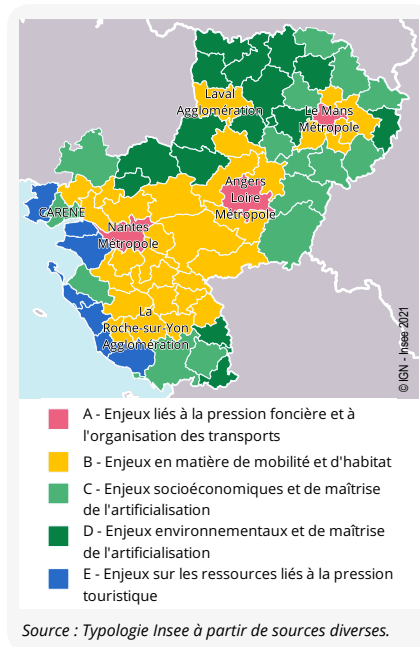
Les enjeux de développement durable diffèrent selon les intercommunalités. Dans les métropoles, la forte densité en emplois et habitants favorise la mobilité douce ; la pression foncière et la pauvreté sont marquées. Dans les territoires périurbains, l'usage de la voiture pour aller travailler prédomine et l'artificialisation augmente plus que la population. Dans les territoires ruraux, l'artificialisation des sols progresse alors que la population stagne. Les défis de rénovation énergétique y sont plus présents. Certains territoires ruraux se distinguent par une situation socioéconomique dégradée ; d'autres par de fortes émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture et l'industrie. Dans les territoires littoraux, le tourisme exerce une pression sur les espaces naturels, la production de déchets et les ressources en énergie et eau.

Depuis plusieurs décennies, les Pays de la Loire bénéficient d'un fort dynamisme démographique et économique. La pauvreté et le chômage sont moins marqués que dans les autres régions. L'espérance de vie est plus longue et l'échec scolaire plus faible. Toutefois, des défis environnementaux restent à relever. La région est très artificialisée et continue de s'artificialiser plus qu'ailleurs. Les déplacements et l'habitat demeurent impactants pour l'environnement. Les baisses des émissions de **gaz à effet de serre (GES)** et de consommation d'énergie sont insuffisantes au regard des objectifs environnementaux et la qualité de l'eau est très dégradée. Les enjeux de développement durable ne sont pas homogènes au sein de la région et cinq profils de territoire se distinguent ► **figure 1**. Analyser ces disparités territoriales fournit aux décideurs locaux des outils pour être acteurs du changement et contribuer ainsi à atteindre les 17 objectifs qui constituent le programme mondial de développement durable pour 2030 ► **Pour en savoir plus**.

Les métropoles : des enjeux liés à la densité en emplois et habitants

En 2017, dans les trois métropoles des Pays de la Loire (**profil A**), la forte densité en emplois et habitants induit des problématiques pour se loger et se déplacer. Les distances domicile-travail y sont plus courtes qu'en moyenne régionale : 12 kilomètres (km) contre 15 km. Ainsi, les actifs utilisent moins la voiture pour aller travailler : 66 % contre 79 % en région ► **figure 2**. La **mobilité douce** (le vélo par exemple) est plus développée (1,08 mètre de pistes cyclables par habitant contre 0,83 mètre dans la région en 2020) et les véhicules électriques, à hydrogène ou hybrides plus présents. Cependant, les marges de progression sont encore élevées et les questions d'organisation des transports primordiales, d'autant plus que les métropoles concentrent les déplacements régionaux. En 2017, deux Ligériens en emploi sur cinq y travaillent et/ou y habitent.

► 1. Cinq profils de territoire au regard du développement durable

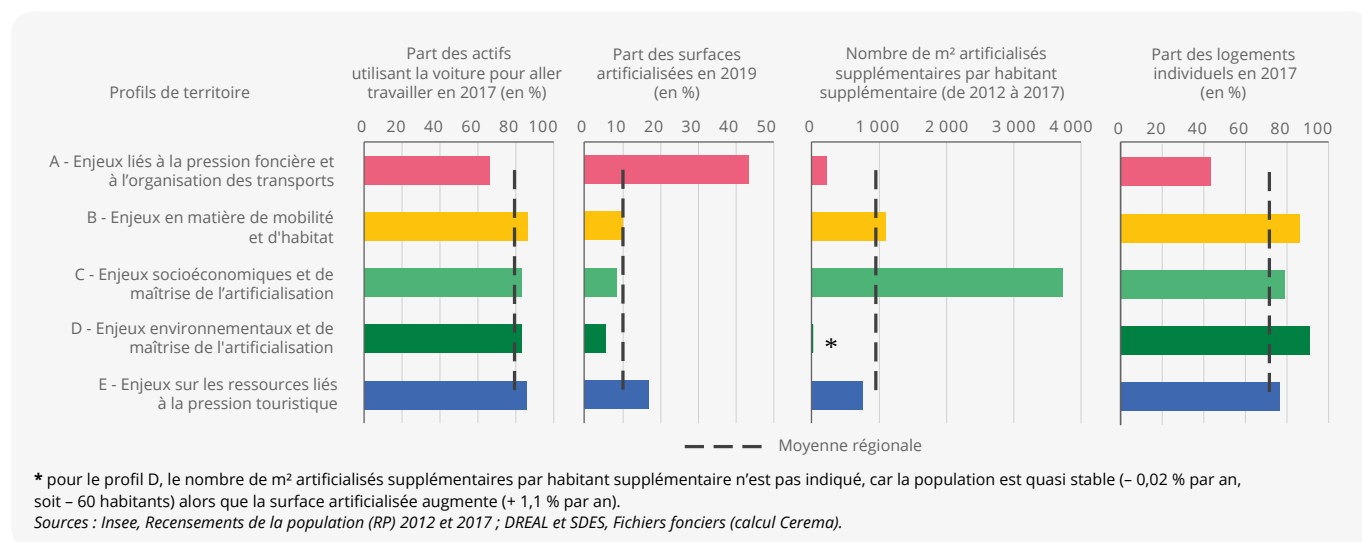


En partenariat avec :


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

► 2. Indicateurs en matière de déplacement, d'artificialisation et de logement dans les Pays de la Loire



En raison de la faible présence de l'agriculture et de l'industrie, les émissions de GES par habitant sont deux fois plus faibles que dans la région ► **figure 3**. Mais, de 2008 à 2016, elles diminuent un peu moins qu'au niveau régional. La consommation d'énergie par habitant est aussi plus faible que dans la région (21,3 MWh contre 24,4 MWh en 2016), et elle baisse un peu plus fortement depuis 2008.

Les questions d'autonomie sont prégnantes dans les métropoles, notamment en matière d'approvisionnement alimentaire et en biens de consommation. Elles nécessitent de penser et d'organiser les relations des métropoles avec leur périphérie. Sur le plan énergétique, les énergies renouvelables pourraient contribuer à accroître l'autonomie de ces métropoles où la part d'électricité renouvelable dans la consommation est six fois plus faible qu'en région.

La quasi-totalité des cours d'eau est en « mauvais état » écologique, car ces territoires sont situés en aval des bassins versants et dépendent des pratiques, pollutions et état des cours d'eau en amont. Les déchets ont un faible taux de valorisation (< 50 %). L'habitat est plus sobre en matière d'artificialisation et d'énergie. Les logements sont plus souvent collectifs et moins souvent sous-peuplés ou vacants. Le parc est aussi moins ancien et énérgivore. Toutefois, cet avantage de sobriété des logements est à relativiser avec les prix élevés et les fortes tensions sur le marché immobilier.

Des disparités entre les trois métropoles

Les enjeux environnementaux sont proches dans les trois métropoles. Cependant les enjeux sociaux et liés à l'artificialisation diffèrent. La situation nantaise est souvent plus favorable. Si l'**artificialisation des sols** est plus élevée qu'en région dans les trois métropoles, elle y évolue différemment.

De 2012 à 2017, l'artificialisation augmente moins que la population dans la métropole nantaise (+ 0,4 % contre + 1,4 % par an) et au même rythme dans celle d'Angers (+ 0,7 % contre + 0,8 % par an). Dans la métropole du Mans, l'artificialisation progresse de 0,6 % par an alors que la population stagne.

La situation socioéconomique est plus favorable à Nantes où 12,3 % des habitants vivent sous le **seuil de pauvreté** en 2018, contre 13,8 % à Angers et 17,7 % au Mans. Cependant, le taux de pauvreté est plus élevé dans les trois métropoles que dans la région ► **figure 4**. En matière d'éducation, les situations nantaises et angevines sont plus favorables que celle du Mans. La note aux écrits du brevet des collèges est plus élevée à Nantes. En 2017, les jeunes de 18 à 24 ans sont moins souvent en **échec scolaire** à Nantes et Angers (6 %) qu'au Mans (10 %). En matière de santé, même si la densité médicale des trois métropoles est supérieure au niveau régional, Nantes attire davantage de jeunes médecins généralistes libéraux : 79 % ont moins de 60 ans contre 74 % à Angers et 54 % au Mans. La **mortalité prématurée évitable** est plus élevée au Mans, notamment la mortalité par suicide et le cancer est plus répandu.

Territoires périurbains : des enjeux liés à la mobilité et au dynamisme démographique et économique

De nombreux habitants s'installent en périphérie des villes pour y trouver des logements plus abordables et bénéficier d'un environnement moins urbain, tout en travaillant dans le pôle urbain. Pour ces territoires dynamiques, les enjeux d'aménagement et environnementaux sont importants. Les habitants des territoires périurbains ou de pôles urbains de taille intermédiaire (**profil B**) travaillent plus souvent loin de leur domicile : 17 km

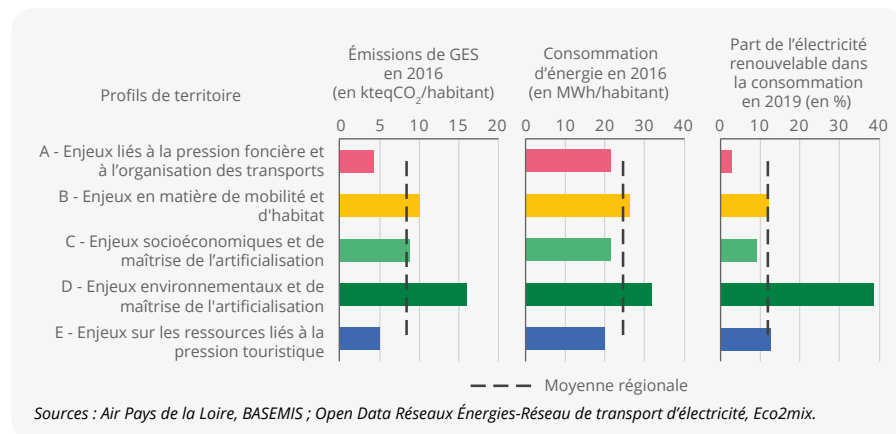
en moyenne contre 15 km en région. Ils parcourent aussi plus souvent cette distance en voiture, ce qui peut les fragiliser en cas d'augmentation du prix des carburants. La forte utilisation de la voiture exerce une pression sur l'environnement (pollution) et la qualité de vie (fatigue liée à la conduite, embouteillages, nuisances sonores).

De 2012 à 2017, dans ces territoires périurbains, l'artificialisation des sols augmente plus que la population : + 1,0 % contre + 0,7 % par an. Pour chaque habitant supplémentaire, 1 100 m² supplémentaires sont artificialisés contre 900 m² dans la région. Néanmoins, la part des surfaces artificialisées varie beaucoup : de 6 % pour la Communauté de communes (CC) de la Région de Blain à 21 % pour la CC Sèvre et Loire. Dans certaines intercommunalités, l'artificialisation est limitée par la protection des espaces naturels. Par exemple, 11 % du territoire de la CC de Grand Lieu sont des **espaces naturels protégés**. L'habitat impacte fortement l'artificialisation : 86 % des logements sont individuels (71 % dans la région) et 61 % sont sous-peuplés (53 % dans la région). Ces caractéristiques s'expliquent par des prix immobiliers plus abordables et le vieillissement de la population. La situation socioéconomique est plus favorable, notamment en raison du tissu industriel, commercial et de la proximité de pôles d'emploi. La pauvreté et les inégalités sont réduites. La précarité de l'emploi est un peu moins marquée et le chômage nettement moins présent : 9 % des habitants contre 12 % en région.

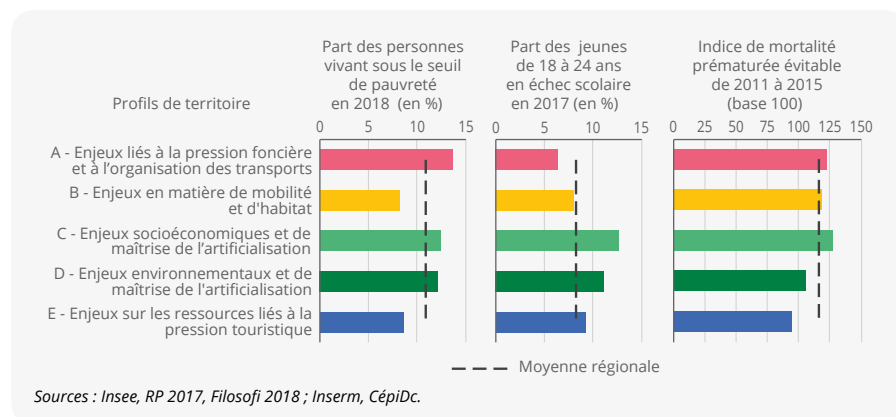
Territoires ruraux : des enjeux en matière de maîtrise de l'artificialisation

Si, dans les territoires à dominante rurale (**profils C et D**), l'artificialisation des sols est plus faible que dans la région, elle augmente de 0,8 % par an de 2012 à 2017 alors que

► 3. Indicateurs environnementaux dans les Pays de la Loire



► 4. Indicateurs socioéconomiques dans les Pays de la Loire



la population croît très faiblement. Ainsi, pour chaque habitant supplémentaire, 7 400 m² supplémentaires sont artificialisés, contre 900 m² dans la région. Les logements contribuent fortement à l'artificialisation, car ils sont plus souvent individuels (83 % contre 71 %), vacants (9 % contre 7 %) ou sous-peuplés (58 % contre 53 %) en raison notamment du vieillissement de la population dans ces territoires. Les créations de nouvelles zones d'activité économique contribuent aussi à l'artificialisation. Concernant l'habitat, ces territoires sont concernés par de forts enjeux de rénovation énergétique. Les logements construits avant 1946 y sont plus répandus que dans la région (32 % contre 21 %), ainsi que les **logements probablement énergivores** (15 % contre 11 %).

Proches du niveau régional, les distances domicile-travail présentent pourtant des disparités. Elles sont plus faibles pour les intercommunalités autour d'un pôle d'emploi comme la Communauté urbaine (CU) d'Alençon et la CC Mayenne Communauté (12 km). À l'inverse, elles sont plus élevées pour les intercommunalités polarisées par plusieurs métropoles telles que la Communauté d'agglomération (CA) de Redon (19 km) ou la CC de Nozay (25 km). L'utilisation de la voiture pour aller travailler est prépondérante mais variable

d'un territoire à l'autre, en lien avec le faible développement des transports en commun et des pistes cyclables. Les véhicules électriques, à hydrogène ou hybrides sont aussi peu présents pour des raisons multiples (bornes de recharges peu nombreuses, distances parcourues plus élevées, etc.). De plus, le prix élevé de ces véhicules peut être prohibitif pour les ménages qui ont un niveau de vie plus modeste qu'ailleurs.

Par ailleurs, les difficultés en matière de santé sont plus marquées. La mortalité prématurée évitable, notamment par suicide, est plus élevée que dans les autres territoires. Les décès par suicide sont relativement plus nombreux dans la CC du Maine Saosnois, la CC Loir-Lucé-Bercé et la CA Redon. La prévalence des maladies cardiovasculaires est plus forte. Même si la densité médicale se situe dans la moyenne régionale, ces territoires sont peu attractifs pour les jeunes professionnels de santé, ce qui fragilisera l'offre médicale dans les années à venir : 64 % des généralistes libéraux ont moins de 60 ans contre 71 % dans la région. La part des cours d'eau en « bon état » écologique est un peu plus élevée que dans la région (15 % contre 11 %) car ces territoires se situent en amont des bassins versants. Mais, elle reste nettement inférieure à la moyenne nationale (44 %). Enfin, la part d'électricité

renouvelable dans la consommation varie beaucoup en fonction de divers facteurs tels que le nombre d'habitants ou la présence de potentiels éoliens ou solaires : moins de 2 % pour la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene) à 157 % pour la CC Vendée, Sèvre, Autise.

Territoires ruraux avec davantage de difficultés socioéconomiques

Dans certains de ces territoires à dominante rurale (**profil C**), la situation socioéconomique est plus dégradée : 12,4 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 10,8 % dans la région. Il s'agit notamment de villes moyennes fortement impactées par la crise de 2008. Le **niveau de vie** annuel net médian est plus faible que dans la région : 20 600 euros contre 21 600 euros. Mais les inégalités de niveau de vie sont moindres, excepté pour la Carene et la CU d'Alençon. La précarité de l'emploi est légèrement plus fréquente : 15 % des salariés travaillent en contrat à durée déterminée ou d'intérim contre 13 % dans la région. Le chômage est plus répandu (13 % contre 12 % dans la région). Les difficultés scolaires sont aussi plus marquées. La note aux écrits du brevet des collèges est plus basse (9,6 contre 10,2 en région). Les jeunes de 18 à 24 ans sont plus souvent en échec scolaire (13 % contre 8 % en région), en partie car ceux qui souhaitent poursuivre leurs études sont amenés à quitter les territoires ruraux. Au niveau de la biodiversité, la part des espaces naturels protégés est plus élevée : 1,4 % contre 0,3 % en région. Elle est très élevée pour la Carene (2,6 %).

Territoires ruraux aux enjeux environnementaux liés à l'agriculture et l'industrie

D'autres territoires à dominante rurale (**profil D**), situés notamment en Mayenne, présentent de forts enjeux environnementaux. Les émissions de GES par habitant sont deux fois plus élevées que dans la région : 16,0 ktepCO₂ contre 8,4 ktepCO₂ en 2016. De plus, de 2008 à 2016, elles diminuent deux fois moins : - 0,9 ktepCO₂ contre - 1,6 ktepCO₂. La consommation d'énergie par habitant est aussi plus élevée : 31,7 MWh contre 24,4 MWh en 2016. Cependant, elle varie beaucoup d'une intercommunalité à l'autre : de 20,5 MWh pour la CC de l'Ernée à 53,0 MWh pour la CC Vallées de la Braye et de l'Anille. De 2008 à 2016, elle stagne alors qu'elle diminue de 1,9 MWh au niveau régional. Les niveaux élevés d'émissions de GES et de consommation d'énergie s'expliquent notamment par le poids des emplois agricoles (10 % contre 4 % dans la région), principalement liés à l'élevage, et aux emplois industriels (22 % contre 16 %). En outre, l'agriculture biologique est moins

développée (8 % des surfaces agricoles utiles contre 10 % dans la région). Cette part augmente également moins qu'ailleurs. Ainsi, développer l'agroécologie ou l'agriculture biologique et, accompagner des évolutions de filières pour réduire les émissions de GES constituent des défis de taille. L'implantation des activités agricoles et industrielles est cependant un atout économique pour ces territoires, où le taux de chômage est plus faible qu'en moyenne régionale. La pauvreté y est cependant plus présente qu'au niveau régional.

Le littoral : l'attractivité touristique exerce une forte pression sur l'environnement

Dans les territoires littoraux (**profil E**), le niveau d'artificialisation est plus élevé que dans la région : 17 % contre 10 %. De 2012 à 2017, il augmente cependant moins que la population : + 0,8 % par an contre + 1,0 %. Ainsi, pour chaque habitant supplémentaire, 700 m² supplémentaires sont artificialisés. L'habitat participe fortement à l'artificialisation, car les logements individuels ou sous-peuplés sont plus fréquents. Par ailleurs, l'attractivité touristique pèse

fortement : 45 % des logements sont des résidences secondaires (11 % en région) et les établissements liés au tourisme (hôtels, campings, commerces, services) sont très nombreux. Dans certains territoires, la **protection des espaces naturels** limite l'artificialisation, comme à Noirmoutier dont 3,6 % de la surface du territoire sont des espaces naturels protégés. L'attractivité touristique induit aussi une forte pression en été au niveau de la production des déchets : rapportée à la population des résidences principales, celle-ci est deux fois plus élevée que dans la région même si leur taux de valorisation est plus élevé. La forte présence de touristes en été implique aussi des tensions sur les ressources en énergie et en eau. À cela s'ajoute le fait que la qualité de l'eau est très dégradée dans tous les cours d'eau des territoires littoraux, car ils sont situés en aval des bassins versants. En raison du faible poids de l'agriculture et de l'industrie, la consommation d'énergie et les émissions de GES par habitant sont nettement plus faibles que dans la région. Cependant, de 2008 à 2016, elles diminuent moins : respectivement - 1,5 MWh contre - 1,9 MWh et - 0,7 kteqCO₂ contre - 1,6 kteqCO₂ au niveau régional. La part de la consommation électrique couverte

par une production locale renouvelable varie beaucoup : moins de 3 % pour la CA Presqu'île de Guérande à 41 % pour la CA de Pornic.

La situation socioéconomique est plus favorable sur le littoral. Le niveau de vie annuel net médian est plus élevé : 22 400 euros contre 21 600 euros. Néanmoins, la part des actifs se déclarant au chômage est un peu plus élevée que dans la région : 13 % contre 12 % notamment en raison des activités saisonnières plus présentes sur le littoral. Les habitants, relativement plus âgés, bénéficient plus souvent du dispositif des affections de longue durée (29 % contre 20 %) et sont plus touchés par le diabète, mais moins par le cancer ou les maladies cardiovasculaires. Par contre, la densité de médecins généralistes libéraux est plus élevée que dans la région et ils sont plus jeunes (78 % ont moins de 60 ans contre 71 % dans la région). ●

Hélène Chesnel, Louisa Hamzaoui (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

L'**artificialisation** est la transformation d'un sol pour des fonctions urbaines ou de transport. La surface artificialisée est mesurée à partir des fichiers fonciers.

Un **logement est probablement énergivore** s'il a une forte probabilité d'être de mauvaise performance énergétique (catégories F et G du diagnostic de performance énergétique). La modélisation est réalisée à partir des variables : type de logement (individuel, collectif, social), année de construction, combustible principal et zone climatique.» cf. Insee Analyses n°65 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3613466#consulter>.

Les **gaz à effet de serre (GES)** absorbent les rayons solaires et accumulent de la chaleur dans l'atmosphère. Certaines activités (combustion d'énergie fossile, agriculture) augmentent leur concentration et peuvent modifier durablement le climat. Les gaz comptabilisés ici sont : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. Les émissions de GES sont estimées par Air Pays de la Loire à l'aide de la méthode **Basemis**.

La **mobilité douce** désigne l'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo, le roller ou la trottinette. En n'émettant pas de gaz à effet de serre, ils sont respectueux de l'environnement et participent au maintien du corps en bonne santé.

Le **seuil de pauvreté** se situe à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 086 euros par mois en 2018. Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par son nombre d'unités de consommation.

L'**échec scolaire** désigne, chez les jeunes de 18 à 24 ans, le fait d'être à la fois non diplômés et non inscrits dans un établissement d'enseignement.

La **mortalité prématurée évitable** correspond aux décès de personnes de moins de 65 ans qui pourraient en partie être évités par des changements de comportements et d'habitudes de vie.

Un **espace naturel** est considéré comme **protégé** selon la définition de protection forte dans la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030.

► Méthode

Les cinq profils d'intercommunalités sont construits par analyse en composantes principales suivie d'une classification ascendante hiérarchique. Ces méthodes permettent de regrouper les territoires qui se ressemblent sur différentes dimensions du développement durable (taux de pauvreté, part de l'agriculture biologique, densité de médecins généralistes libéraux, note moyenne à l'écrit au Brevet des collèges, consommation d'énergie, émission des gaz à effet de serre, etc.). La liste des variables utilisées est indiquée dans le fichier des données de l'étude. L'île-d'Yeu n'entre pas dans le champ de l'étude en raison de l'absence d'un certain nombre d'indicateurs.

► Pour en savoir plus

- Chesnel H. et al., « Les défis de la région Pays de la Loire au regard des objectifs de développement durable », *Insee Dossier Pays de la Loire*, n°4, septembre 2020.
- Durand J. et al., « Spécificités des départements français au regard du développement durable », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- www.agenda-2030.fr
- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_Biotope_Ministere_strategies-protegees_210111_5_GSA.pdf

